

COMPTE RENDU Conseil Municipal du 20/07/2020

L'an deux mil vingt, le lundi 20 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bélâbre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent Laroche, maire de Bélâbre.

Date de convocation du Conseil : 11 Juillet 2020

Présents : Laurent Laroche Maire, Barbonnais Vanessa, Baritaud Laurence, Berthomier Karine, Bourgoïn-Maimin Claire, Destouches Aude, Dubos Sandra, Guillot Christian, Jeanneau Paul, Jouanneau Michel, Manteau Vincent, Marchand Suzanne, Martinaud Jacques, Nevière Alain, Pouget Jean-Marc.

Absent excusé :

Secrétaires de séance : Vanessa Barbonnais et Christian Guillot

Ordre du jour :

Vote du Budget Primitif 2020 Commune

Vote du Budget Primitif 2020 Assainissement

Questions diverses

Lecture du dernier compte-rendu de séance, adopté à l'unanimité.

La séance a débuté par la lecture du procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ainsi que du vote du plan de financement des vitraux.

Après délibération le conseil municipal est en accord avec le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Objet : vote du budget primitif 2020 commune.

Le budget primitif a été présenté par Laurent Laroche Maire, suite à cette présentation le conseil a procédé à son approbation.

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement :

DEPENSES : 755 914 € RECETTES : 755 914 €

Section investissement :

DEPENSES : 576 747.45 € RECETTES : 576 747.45 €

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Lors de cette présentation les subventions aux associations ont été détaillées et expliquées. Une association qui serait en difficulté ou qui aurait une demande ponctuelle serait bien entendu écoutée, l'objectif de la municipalité étant de soutenir le milieu associatif de la commune.

Objet : vote du budget primitif 2020 assainissement.

Le budget a été présenté et soumis à approbation.

Le budget d'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement :

DEPENSES : 105 805.26 € RECETTES : 105 805.26 €

Section investissement :

DEPENSES : 737 884.09 € RECETTES : 737 884.09 €

Après délibération le budget primitif 2020 assainissement a été approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Objet : Plan de financement vitraux

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une légère erreur a été commise lors de la rédaction de la délibération du plan de financement des vitraux le montant HT des travaux est de 42 016.48 € et non 43 400.66 € et soumet donc la délibération rectificative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour le plan de financement définitif des vitraux de l'église tel que présenté ci-dessous :

Dépenses HT : 42 016.48 €	TTC : 50 419.76 €
Recettes :	
Commune	4 340. 00 €
CDC MOVA	4 340.00 €
Dons Fondation Patrimoine	5 640.33 €
Souscriptions	4 934.01 €
FRPCP	2 255.27 €
Département	14 705.77 €
Complément commune	5 801.10 €

Le conseil Charge Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions correspondantes.

Objet : Délégués au Syndicat du PNR

Rapporteur : Monsieur le Maire, expose les faits nécessitant de reprocéder à la désignation **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant** au Syndicat du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, de deux délégués au Syndicat du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Le conseil en accord avec les faits rapportés décide de procéder au vote à bulletin secret pour la nomination des délégués au PNR:

RESULTATS DU VOTE Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

LAROCHE Laurent : 15

NEVIERE Alain : 15

Après avoir procéder au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein du Syndicat du Parc Naturel Régional de la Brenne :

Délégué titulaire : LAROCHE Laurent

Délégué suppléant : NEVIERE Alain

Objet : Délégués « DESTINATION BRENNE »

Rapporteur : Monsieur le Maire, fait part au conseil de la nécessité de procéder à la désignation **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant** à l'organisme « DESTINATION BRENNE ».

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, de deux délégués.

Le conseil en accord avec les faits rapportés décide de procéder au vote à bulletin secret pour la nomination des délégués à:

DESTINATION BRENNE

RESULTATS DU VOTE Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

MANTEAU Vincent : 15

BERTHOMMIER Karine : 15

Après avoir procéder au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger à « DESTINATION BRENNE » :

Délégué titulaire : MANTEAU Vincent

Délégué suppléant : BERTHOMMIER Karine

Monsieur le Maire expose,

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C. En application des articles 1504, 1505 et 15017 du Code Général des Impôts, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Elle est composée de 11 membres : le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué et dix commissaires désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Par conséquent suite au renouvellement des conseils municipaux, il nous est demandé de bien vouloir proposer deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré nomme :

MEMBRES TITULAIRES

Mme MAILLOCHON née ARTHEIL Marie-Jeanne exploitante agricole domiciliée Vigne de Chatou 36370 BELABRE

Mme MARCHAND née CHARRE Suzanne Assistance Sociale en retraite domiciliée Jovard 36370 BELABRE

MEMBRES SUPPLEANTS

Mme OUVRARD née BATILLET ANGLISSON Sylviane Aide à domicile domiciliée 26 avenue Jean Jaurès 36370 BELABRE

Mme DESTOUCHES née GABILLON Aude Chef d'Entreprise domiciliée 10 les Côteaux 36370 BELABRE

Sujets divers :

Plusieurs commissions se sont réunies.

Commission cimetière :

- Présentations des travaux aux nouveaux arrivants dans cette commission.*
- Présentation des photos effectuées avec un drone.*
- Projet : continuer le registre qui pourra servir de base....*

Commission communication :

Bilan sur les 4 moyens de communication de la commune :

- Site internet de la commune*
- Feuille de Bélâbre Facebook, avec 1500 abonnés.*
- Intra-muros, 120 à 130 personnes abonnées*
- La feuille de Bélâbre sera plus conséquente car il n'y aura qu'un seul numéro cette année.*

Commission Tourisme :

- Visite de l'office de tourisme partagé entre la commune, Franck Millet, et destination Brenne, ce qui permet d'avoir une plage horaire d'ouverture plus grande et 7/7j.*
- Visite du camping.*

Lors de la présentation des budgets, il a été notifié que la fréquentation du camping est plus importante que les autres années.

Syndicat des eaux de Fontgombault :

- Plan des canalisations d'eau.*
- Pour les constructions en dehors du périmètre de canalisation qui sera établi, pas d'obligation de prise en charge de la commune.*

Comité de pilotage du PLUI.

Désignation de l'élu référent : Michel Jouanneau.

Local pour l'APE derrière la Poste, mais des travaux sont à faire avant que l'association puisse investir les lieux.

Autre demande de local : Anne-Marie Monnereau souhaite bénéficier d'un endroit pour pouvoir faire des ateliers, cours de couture ou de bricolage, l'ancienne salle des associations pourra lui être proposée pour une période d'essai, car elle agit en temps que particulier et non association. Une discussion aura lieu pour qu'elle monte une association ou qu'elle se raccroche à une existante car le groupe est composé d'environ 15 personnes.

Le temps suspendu donnera un spectacle à l'église de Bêlâbre le

Le 22/08 spectacle : déambulation théâtrale, à la salle des fêtes, à la suite d'un stage de comédiens.

22/07 comité du Symctom

23/07 Séminaire Projet

27/07 élection du président du syndicat des eaux à 18H et à 19H apéritif au camping

La séance est levée à 22h11.